

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2204

Edition du
07 mai 2018

DANS CE NUMÉRO

(Dis)Credit Suisse (Jean-Daniel Delley)

Toujours pas de réponse après un prêt douteux au Mozambique

Surveillance des assurés: un exemple du poids des lobbies aux Chambres fédérales (Pierre-Yves Bosshard)

Procédure express pour une disposition aux nombreux parrains

Les pièges de la démocratie numérique (Wolf Linder)

L'indignation ne suffit pas, la confrontation raisonnée de faits et arguments est indispensable

Référendum sur la défense aérienne: la gauche devra étoffer sa crédibilité (Adrien Fontanellaz)

Voter sur un programme d'armement est plus complexe que le choix d'un avion

(Dis)Credit Suisse

Toujours pas de réponse après un prêt douteux au Mozambique

Jean-Daniel Delley - 05 mai 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33155>

Le dossier n'intéresse plus guère. Faire le dos rond reste une stratégie payante, même si [Actares](#), l'actionnariat pour une économie durable, persiste à demander des comptes à Credit Suisse au sujet d'un crédit accordé au Mozambique en 2013/2014 dans des conditions pour le moins douteuses.

Domaine Public a relaté les faits dès qu'ils ont été rendus publics. Nous avons traduit et publié la lettre ouverte de l'association [Contrepoint](#) à la direction de Credit Suisse ([DP 2145](#)), lettre restée sans réponse. De même la direction de la banque n'a pas daigné répondre aux questions d'Actares lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2017 ([DP 2164](#)). Actares est [revenu à la charge](#) à l'occasion de la récente assemblée générale de 2018, sans plus de succès, le président Rohner bottant une nouvelle fois en touche.

Rappel des faits. Conjointement avec une banque russe, Credit Suisse Londres a accordé un prêt de plus de deux milliards de dollars au Mozambique,

officiellement pour la constitution d'une flottille de pêche au thon. Etrangement, l'argent est versé à une entreprise franco-libanaise, commanditaire des bateaux. Dans l'opération, un quart du montant du crédit a disparu sans laisser de trace. On soupçonne que cet argent a servi à des achats d'armes dans un contexte de reprise de la guerre civile dans le pays. Quant aux bateaux, ils se sont révélés inutilisables et rouillent actuellement dans un port mozambicain.

Dans cette affaire, Credit Suisse a manifestement manqué à son devoir de surveillance. En effet, l'octroi du crédit était lié à trois conditions dont aucune n'a été remplie: feu vert de la banque centrale du Mozambique, surveillance du processus par la justice administrative du pays et information du Fonds monétaire international (FMI). De plus, la garantie d'Etat exigée par CS n'a pas reçu l'aval du Parlement comme le prescrit la Constitution.

Il y a deux ans, lorsque le scandale éclate, le FMI et les pays donateurs, dont la Suisse, interrompent leur aide financière jusqu'à complet éclaircissement de cette affaire. Le FMI exige un audit, conduit par une société indépendante et prolongé à trois reprises, tant Maputo montre sa mauvaise volonté à coopérer sous prétexte de «*sécurité nationale*» ([DP 2179](#)).

Résultat: le Mozambique, l'un des pays les plus pauvres de la planète, est en cessation de paiement; il s'avère incapable de financer son budget et coupe dans ses dépenses de formation et de santé. Mais, pour les patrons de Credit Suisse, l'assemblée des actionnaires n'est pas le lieu pour entrer dans ces détails. Lesquels actionnaires approuvent sans broncher les rémunérations de la direction - 9,7 millions de francs pour le directeur général et 69,9 millions pour les 13 autres membres de la direction - et du conseil d'administration - 11,456 millions à partager entre ses 12 membres. A Credit Suisse, le silence est d'or.

Surveillance des assurés: un exemple du poids des lobbies aux Chambres fédérales

Procédure express pour une disposition aux nombreux parrains

Pierre-Yves Bosshard - 03 mai 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33149>

Dans [un arrêt](#) du 18 octobre 2016, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que la Suisse avait violé le droit au respect de la vie privée d'une assurée, victime d'un accident de la route et espionnée à son insu. Les résultats de ces observations avaient été utilisés par l'assurance-accident pour diminuer les prestations allouées à la victime, sans qu'une base légale précise ne permette ce procédé.

Le projet de révision de la loi sur la partie générale des assurances (LPGA) était sur le point d'être mis en consultation. Le [Conseil fédéral](#) y a intégré en dernière minute la base légale réclamée par les assureurs sociaux à la suite de cet arrêt. Rajout fait notamment sous la pression de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats qui avait déposé à cet effet une initiative parlementaire le 8 novembre 2016 déjà, soit à peine trois semaines après l'arrêt de la Cour européenne.

Cette même commission a décidé de dissocier l'examen de

cette disposition du projet de révision de la LPGA et d'élaborer son propre projet d'article, différent de celui mis en consultation. Ce projet n'a pas donné lieu à une consultation et a fait l'objet d'une première lecture par le Conseil des Etats le 14 décembre 2017.

L'objet est venu devant le Conseil national au mois de mars 2018. La majorité de la commission compétente avait accepté dans un premier temps que toute observation soit soumise à l'autorisation préalable d'un juge, comme en procédure pénale. Mais cette proposition a été repoussée dans un deuxième temps, à la suite d'un lobbying intensif de la Suva et de l'Association suisse des assureurs. Puis l'objet a été traité en [un temps record](#) par le Conseil national puis par le Conseil des Etats pour l'élimination des divergences, dans la même semaine, afin de permettre le vote final dès le 16 mars. Cette précipitation a abouti à la confection d'un projet nettement [déséquilibré](#) aux termes duquel les assurés

peuvent être observés dans une mesure plus large que les criminels dangereux.

On peut s'interroger sur la précipitation des parlementaires: cette hâte a-t-elle un rapport avec le fait que les acteurs les plus importants dans ce dossier sont tous, peu ou prou, parties liées aux assurances? Voir Heinz Brand (UDC), président de Santésuisse, Josef Dittli (PLR), président du Curafutura, Roland Eberle (UDC), vice-président du Groupe Mutuel, Lorenz Hess (PBD), président de Visana ou Karin Keller-Sutter (PLR), membre du Conseil d'administration de la Bâloise. Une [interpellation](#) a été déposée pour savoir si ces députés avaient bien signalé leurs intérêts, comme le prescrit l'article 11 alinéa 3 de la loi sur le Parlement.

Le traitement de cet objet illustre la pertinence de [l'initiative populaire](#) tendant à rendre le Parlement indépendant des caisses maladie, lancée l'automne dernier et portée notamment par des [ministres cantonaux en charge de la santé](#).

Les pièges de la démocratie numérique

L'indignation ne suffit pas, la confrontation raisonnée de faits et arguments est indispensable

Wolf Linder - 02 mai 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33141>

Le vote électronique suscite craintes et méfiance. Le contrôle du bon déroulement des opérations réservé à des spécialistes affaiblit la confiance du corps électoral ([DP 2203](#)). Une confiance qui disparaît totalement quand on connaît les possibilités de manipulation offertes par un tel système.

Il faut pourtant élargir la réflexion: quel est l'impact de la numérisation sur le fonctionnement de la démocratie? Les partis et les politiciens misent sur les réseaux sociaux et, récemment, l'internet a permis de lancer des demandes de référendum.

Selon le politologue [Uwe Serdült](#), l'un des meilleurs connaisseurs de ce domaine, cette pratique représente un champ de mines pour la démocratie et relègue la récolte de signatures manuscrites au rayon des antiquités. En 2016 aux [Pays-Bas](#), le blog provocateur *GeenStijl.nl*, grâce à une application *open source* de son crû, est parvenu à réunir en dernière minute 150'000 signatures pour un référendum sur l'accord d'association entre l'UE et l'Ukraine, soit la moitié du nombre exigé. Depuis lors, le Parlement néerlandais veut augmenter le nombre de signatures ou interdire le référendum. Réactions analogues aux Etats-Unis:

certains Etats interdisent la récolte électronique parce qu'elle ne respecte ni les délais ni les procédures usuelles.

L'irruption de nouveaux outils techniques n'est pas *a priori* négative. Elle pourrait favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et animer la démocratie référendaire. Mais ces nouveaux outils offrent également une chambre d'écho à des plateformes Internet bien implantées, y compris celles à vocation commerciale. Par exemple pour [Scout 24](#), un site publiant des offres de véhicules d'occasion et consulté par 50'000 visiteurs par jour, la récolte de signatures contre une augmentation du montant des contraventions ne serait qu'un jeu d'enfant. Cette opportunité devrait également attirer des sites étrangers.

Une telle évolution signerait la fin du rôle prépondérant des partis et des associations dans la démocratie référendaire. Elle creuserait un nouveau fossé dans le corps électoral entre, d'une part, ceux qui conçoivent le clic politique comme une sorte de droit de consommer et, d'autre part, ceux pour qui voter ne constitue pas seulement un droit mais implique aussi un débat argumenté.

Le succès des réseaux sociaux dans le champ politique découle de leur capacité de

rapidement mobiliser les sentiments des individus, leur indignation et d'autres émotions encore, qu'un simple clic de souris permet d'exprimer. Ainsi le président américain tient en haleine l'opinion publique de tout un pays grâce à Twitter. Cette numérisation n'est pas sans conséquence.

Des [chercheurs américains](#) ont invité 500 Républicains et autant de Démocrates à suivre au jour le jour et durant tout un mois des messages de leurs adversaires politiques. L'hypothèse des chercheurs - chaque groupe deviendrait plus tolérant et plus disposé au compromis en étant confronté quotidiennement aux opinions de l'autre - n'a pas été validée, bien au contraire: chaque groupe s'est trouvé conforté dans ses positions et la polarisation des points de vue n'a pas faibli.

Ce résultat n'étonne guère. Il confirme expérimentalement la thèse selon laquelle la communication numérique et sa chambre d'écho ne permettent pas ce qu'offre la discussion physique (habituelle): l'écoute et la confrontation avec les arguments de ceux qui ne pensent pas comme nous, fondement de la formation de l'opinion dans une démocratie. Un fondement totalement absent dans les réseaux

sociaux. Alors même que notre culture politique aurait grand besoin de deux choses: davantage d'attention aux problèmes qu'aux personnes et une confrontation loyale avec l'adversaire.

Bien sûr la numérisation n'est pas en soi mauvaise pour la démocratie délibérative. Au contraire: la plateforme [Smartvote](#) permet aux électrices et électeurs de prendre connaissance des positions des candidats et d'en tenir compte lors de leur vote.

Elle est plus utile que les portraits tout sourire de la publicité électorale, car elle offre le temps d'analyser les programmes, au-delà de la sympathie personnelle qu'on peut ressentir pour l'une ou l'autre des personnes candidates.

Dans cette perspective, on doit bien admettre que le vote électronique ne représente qu'une diversion coûteuse. Par contre la récolte électronique de signatures par le biais des

réseaux sociaux constitue un vrai défi pour la démocratie directe.

Les innovations technologiques dictent le progrès économique. La démocratie exige une manière de penser fondamentalement différente. Pour Serdült, la question n'est pas tant de savoir «*comment l'internet peut-il renforcer la démocratie*» mais bien de déterminer «*de quel internet avons-nous besoin pour que la démocratie soit encore possible*».

Référendum sur la défense aérienne: la gauche devra étoffer sa crédibilité

Voter sur un programme d'armement est plus complexe que le choix d'un avion

Adrien Fontanellaz - 01 mai 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33137>

Au début du mois de mars 2018, le Conseil fédéral annonçait que le [programme](#) de renouvellement de la défense aérienne, plafonné à 8 milliards de francs, serait soumis au référendum facultatif. Les Verts et le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) ont rapidement fait savoir qu'ils saisiraient l'occasion de s'opposer au programme.

De son côté, le parti socialiste regrettait que la votation à venir ne porte pas sur un projet concret, à l'image de ce qui s'était produit avec l'acquisition avortée de 22 Gripen E en 2014.

De fait, il est plus que probable qu'en faisant voter sur un programme d'armement et non pas sur une acquisition spécifique, le conseiller fédéral Parmelin a tiré les leçons de [l'échec de son prédécesseur](#). De son propre aveu, il a voulu éviter que le débat ne se concentre sur les caractéristiques d'un avion de combat donné, préférant le faire porter sur le principe général d'une défense aérienne.

La manœuvre est adroite car une cristallisation du débat autour d'un système d'armement précis est plus favorable aux opposants. Alors

que ces derniers sont structurellement en position de faiblesse dès qu'il s'agit de débattre de questions de doctrine ou de politique de défense. Mais la médaille a son revers: l'avantage tactique obtenu par Guy Parmelin se paie par une mise plus élevée. En cas d'échec, le principe même d'une défense aérienne serait remis en question.

Paradoxalement, la votation à venir peut offrir à la gauche en général et au PSS en particulier l'opportunité de s'attacher à l'élaboration d'une doctrine de politique de défense informée et cohérente, ce qui lui fait encore défaut,

malgré les récentes avancées en la matière dues aux efforts du conseiller national Pierre-Alain Fridez ([DP 2171](#)). Faute d'un tel *corpus*, il est à craindre que la campagne des référendaires se résume au catalogue habituel d'arguments souvent contradictoires qui séduiront les convertis à la cause, mais ne contribueront en rien à accroître la crédibilité de la gauche sur ces thèmes.

Cela serait d'autant plus regrettable qu'en mettant sur la table la question de la défense aérienne dans son ensemble, le Conseil fédéral a ramené le débat à sa dimension stratégique. En termes de

méthode, on peut s'en féliciter. Car c'est bien cette dernière qui va déterminer le cadre dans lequel les achats d'armements doivent se faire, et il est donc heureux que le peuple soit associé à sa définition.

Dans le même temps, et ce n'est pas contradictoire, on peut aussi regretter que l'acquisition des avions de combat et des systèmes anti-aériens, une fois connus le résultat des appels d'offres et les termes des contrats associés, ne soient pas aussi soumis à votation. En effet, l'obtention de certains équipements spécifiques, à

l'image du F-35, peut s'avérer incompatible avec un objectif stratégique comme disposer d'une certaine autonomie en matière de défense aérienne. Dans cette optique, on peut donner raison à la fois au Conseil fédéral et aux opposants puisqu'il faudrait alors voter non pas une mais deux fois.

Afin d'apporter sa pierre au débat, *Domaine Public* reviendra régulièrement sur cette thématique. Il proposera de la contextualiser en présentant certains aspects sous-jacents qui resteront peu évoqués lorsque s'ouvrira le débat partisan.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

(Dis)Credit Suisse

<http://www.actares.ch/fr/index.php/>

<http://www.rat-kontrapunkt.ch/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30553>

<https://www.domainepublic.ch/articles/31477>

<https://www.youtube.com/watch?v=kMNuluqUEOg>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32167>

Surveillance des assurés: un exemple du poids des lobbies aux Chambres fédérales

[https://hudoc.echr.coe.int/fre#%7B%22itemid%22:\[%22001-167490%22\]%7D](https://hudoc.echr.coe.int/fre#%7B%22itemid%22:[%22001-167490%22]%7D)

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/7021.pdf>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160479#/AffairSummary>

<https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/groupes/handicapes/surveillance-assurances-sociales>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183330>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis480t.html>

<https://stop-lobby-assureurs.ch/comite-soutien/>

Les pièges de la démocratie numérique

<https://www.domainepublic.ch/articles/33123>

<https://www.defacto.expert/2018/01/30/kommt-die-demokratie-wegen-der-digitalisierung-unter-druck/>

<http://devries.fr/2015/10/19/nouveau-referendum/?lang=fr#.WuiXI-jwbEZ>

<https://www.autoscout24.ch/fr>

<https://osf.io/preprints/socarxiv/4ygux/>

<https://www.smartvote.ch/>

Référendum sur la défense aérienne: la gauche devra étoffer sa crédibilité

<https://www.vbs.admin.ch/fr/defense/protection-espace-aerien.html>

<https://www.tdg.ch/culture/cinema/Le-film-qui-devoile-les-dessous-de-l-echec-du-Gripen-en-votation/story/14191418>

<https://www.domainepublic.ch/articles/31749>